



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire  
Document publié  
Du 26/06/2026 au 27/08/2026

### ARRÊTÉ N° ARR\_2026\_540

**Objet** : Mesures temporaires relatives au stationnement avenue Robert Wagner (Réception des nouveaux habitants)

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code Pénal,

**VU** l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

**VU** les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la réglementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

**VU** l'arrêté n° 2026-221 en date du 26 mars 2026, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Cadre de vie,

**CONSIDÉRANT** l'organisation de la réception des nouveaux habitants qui se déroulera le samedi 05 septembre 2026 au Centre Culturel L'Onde, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement sur l'avenue Robert Wagner,

### ARRÊTE

**Article 1** : du vendredi 04 septembre 2026, 15 heures, au samedi 05 septembre 2026, 13 heures, le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré comme gênant sur la zone réservée aux Bus située sur l'avenue Robert Wagner, au droit du centre sportif Robert Wagner.

**Article 2** : ces dispositions seront concrétisées par la mise en place de barrières et d'une signalisation appropriée par les services municipaux.

**Article 3** : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**Article 4** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 25 juin 2026